

Mica S.A., Luxembourg	73282	Rom Holding S.A., Luxembourg	73264
Michel Euro Finance S.A.H., Luxembourg	73282	Romsmar S.A., Luxembourg	73263
Monheim Investments, S.à r.l., Larochette	73267	Sandblue International S.A., Luxembourg	73287
Morgan Stanley Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	73289	SB Fund, Sicav, Luxembourg	73287
Multi Metal Investment, S.à r.l., Luxembourg	73257	Spacelab Entreprise S.A., Luxembourg	73288
Naet S.A., Luxembourg	73286	Spinne Investments S.A., Luxembourg	73280
Navystorm S.A., Luxembourg	73275	Stanley Ross International S.A., Luxembourg	73251
Novomir S.A.H., Luxembourg	73275	Stanley Ross International S.A., Luxembourg	73251
NT Human Services Investments S.A., Luxembourg	73253	Stanley Ross International S.A., Luxembourg	73251
Parginor S.A., Luxembourg	73275	Stanley Ross International S.A., Luxembourg	73251
Parvista S.A., Luxembourg	73274	Technolia S.A., Strassen	73281
Patrick Collé, S.à r.l., Merscheid	73266	Technolia S.A., Strassen	73281
PCT Holding S.A., Larochette	73266	Zirconium S.A., Luxembourg	73273
Probel S.A., Strassen	73282	Zirconium S.A., Luxembourg	73274
Really Useful Holding S.A., Luxembourg	73264		

FUTURA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 390.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.410.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de clôture de liquidation du 5 mai 2006

Lors de l'assemblée de clôture de liquidation du 5 mai 2006 ont été prises les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans chez SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Conformément à l'article 148 et 151, alinéa 2, PRIVATE TRUSTEES S.A. anciennement SELLA TRUST LUX S.A., L-1371 Luxembourg 31, Val Sainte Croix, certifie que les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et les dettes ultérieures au bilan de clôture de liquidation seront assurées sous sa responsabilité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054530.03/1039/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**FINLUX HOLDING - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE FINANCE ET DE GESTION S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(054388.03/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**FINLUX HOLDING - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE FINANCE ET DE GESTION S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(054389.03/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 25.484.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054704.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 25.484.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054702.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 25.484.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054699.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 25.484.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054696.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 25.484.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054694.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 25.484.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054693.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.558.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(054097.03/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BOISSONS TRANSPORTS SCHOCKMEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 15, rue Luc Housse.

R. C. Luxembourg B 64.370.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2006

Les associés de la société à responsabilité limitée BOISSONS TRANSPORTS SCHOCKMEL, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jean-Joseph Schockmel, entrepreneur de transports, demeurant à L-8395 Septfontaines, 8, rue des Sources, de son poste de gérant de la branche «transport national et international de marchandises» de la société susvisée, est acceptée.

- Monsieur Claude Schockmel, commerçant, demeurant à L-1738 Luxembourg, 15, rue Luc Housse, actuellement gérant de la branche «commerce en gros et en détail de boissons» est nommé également gérant de la branche «transport national et international de marchandises par route».

- Monsieur Claude Schockmel, qui accepte, devient donc gérant unique de la société et pourra désormais engager celle-ci, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

J.-J. Schockmel / C. Schockmel

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054661.03/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BOISSONS TRANSPORTS SCHOCKMEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 15, rue Luc Housse.

R. C. Luxembourg B 64.370.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 12 mai 2006 et acceptée par le gérant unique au nom de la société, il résulte que le capital social de la société BOISSONS TRANSPORTS SCHOCKMEL, S.à r.l. est désormais détenu comme suit:

Monsieur Claude Schockmel, commerçant, demeurant à L-1738 Luxembourg, 15, rue Luc Housse: cinq cents parts sociales.	500
Total: cinq cents parts sociales.	500

Monsieur Claude Schockmel est donc associé unique de la société.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour extrait conforme

C. Schockmel

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054659.03/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

73253

NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.030.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054100.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BORIENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 99.361.

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BORIENT LUX S.A., une société anonyme, dont le siège fixé au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été dénoncé le 31 mai 2005, et publié au Mémorial C numéro 1132 du 9 juin 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.361,

constituée suivant acte notarié du 19 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 416 du 20 avril 2004 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Françoise Goffinet, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social de la Société au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange et modification sub-séquente de l'article premier, deuxième alinéa des statuts de la Société.

2.- Acceptation avec décharge de la démission de tous les administrateurs et commissaire aux comptes.

3.- Nomination des sociétés CRITERIA, S.à r.l., PROCEDIA, S.à r.l., et de Monsieur Gabriel Jean, aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats.

4.- Nomination de la société MARBLEDEAL LTD aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

5.- Autorisation à conférer aux nouveaux membres du conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de celle dernière en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social statutaire et administratif de la Société au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. deuxième alinéa. «Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de tous les administrateurs actuels de la Société, soit Monsieur Rodolphe Guillemin, la société BORIENT GB LTD et la société BORIENT INC et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société FIDUCIAIRE FMV, S.p.r.l. et lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer les sociétés et personne suivantes aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la Société BORIENT LUX S.A., leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2009:

A) Administrateurs:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

B) Commissaire aux comptes:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article six (6) des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à nommer Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué de la Société.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration au complet, tous ses membres étant présents ou représentés, lesquels se reconnaissent dûment convoqués pour procéder à la nomination d'un administrateur-délégué avec détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la Société BORIENT LUX S.A. à Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, lequel portera le titre d'administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué pourra engager la Société en toutes circonstances sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. Schul, M.-F. Goffinet, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 903, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(056114.03/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

BORIENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 99.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(056116.03/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CRYSTAL LUXCO, Société en Commandite par Actions.

 Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 114.055.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of April.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of CRYSTAL LUXCO S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 114.055, pursuant to resolutions taken by the board of directors of the sole manager of the Company during a meeting held in Luxembourg on 3 April 2006.

A copy of the said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions under the name of CRYSTAL LUXCO S.C.A. pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 December 2005, not yet published in the *Mémoires* C, *Recueil des Sociétés et Associations*.

2) The issued share capital of the Company is currently set at one million eight hundred thousand two British Pounds (GBP 1,800,002.-) represented by one million eight hundred thousand one (1,800,001) fully paid up ordinary shares, having a par value of one British Pound (GBP 1.-), and by one (1) fully paid up management share, having a par value of one British Pound (GBP 1.-).

3) Pursuant to article 6.8 of the updated articles of association as of 28 December 2005, the Company, «in addition to the subscribed share capital», has an authorised share capital which is set at five million British Pounds (GBP 5,000,000.-), consisting of five million (5,000,000) shares, having a par value of one British Pound (GBP 1.-).

The sole manager of the Company is authorised to increase once or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised share capital by limiting or waiving preferential subscription rights reserved to existing shareholders, unless the shareholders shall have otherwise agreed.

4) By a resolution adopted on 3 April 2006 the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of three hundred twenty-five thousand British Pounds (GBP 325,000.-) to increase it from its current amount of one million eight hundred thousand two British Pounds (GBP 1,800,002.-) up to two million one hundred twenty-five thousand two British pounds (GBP 2,125,002.-), through the issue of three hundred twenty-five thousand (325,000) ordinary shares (the «Shares»), having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each. The amount of three hundred twenty-five thousand British Pounds (GBP 325,000.-) shall be entirely allocated to the share capital.

In accordance with article 6.8 of the articles of association of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the Shares.

The three hundred twenty-five thousand (325,000) Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Shares	Subscription price in GBP
David Smith	225,000	225,000
Graham Russell Mabon	36,000	36,000
Andrew Frances	21,000	21,000
James Bayliss	26,000	26,000
Paul Hollin	17,000	17,000
Total	325,000	325,000

so that the amount of GBP 325,000.- has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

As a consequence of such increase of share capital, the first paragraph of article 6.1 and the first paragraph of article 6.8 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

«**Art. 6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of two million one hundred twenty-five thousand two Pounds Sterling (GBP 2,125,002.-), represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) Two million one hundred twenty-five thousand one (2,125,001) Ordinary Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each; and

(b) One (1) Management Share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-).»

«**Art. 6.8. Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at four million six hundred seventy-five thousand Pounds Sterling (GBP 4,675,000.-) represented by four million six hundred seventy-five thousand (4,675,000) Ordinary Shares having a nominal value of one pound Sterling (GBP 1.-) per share, which are reserved for issuance at a later time.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six et le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Ginka Côme-Lambrich, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de CRYSTAL LUXCO S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.055, suivant des résolutions du conseil d'administration du gérant unique de la Société prises à Luxembourg le 3 avril 2006.

Une copie des dites résolutions paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de CRYSTAL LUXCO S.C.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société a un capital souscrit d'un million huit cent mille deux livres sterling (GBP 1.800.002,-) représentés par un million huit cent mille une (1.800.001) actions ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et par une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

3) Suivant l'article 6.8 des statuts coordonnés en date du 28 décembre 2005, la Société, a en plus du capital souscrit, un capital autorisé de cinq millions de livres sterling (GBP 5.000.000,-), représentés par cinq millions (5.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Le gérant unique de la Société est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit de la Société en amenant la Société à émettre des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé en limitant ou supprimant le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants, sauf avis contraire des actionnaires.

4) Par une résolution adoptée le 3 avril 2006, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 325.000,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent mille deux livres sterling (GBP 1.800.002,-) à un montant de deux millions cent vingt-cinq mille deux livres sterling (GBP 2.125.002,-) par l'émission de trois cent vingt-cinq mille (325.000) actions ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Actions»). Ces Actions ont été libérées intégralement en espèces pour un montant total de trois cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 325.000,-), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

Conformément à l'article 6.8 des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les Actions.

Les trois cent vingt-cinq mille (325.000) Actions sont souscrites comme suit:

Souscripteur	Actions	Prix de souscription en GBP
David Smith.	225.000	225.000
Graham Russell Mabon.	36.000	36.000
Andrew Frances	21.000	21.000
James Bayliss	26.000	26.000
Paul Hollin.	17.000	17.000
Total	325.000	325.000

En conséquence de cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 6.1 et le premier paragraphe de l'article 6.8 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.1. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de deux millions cent vingt-cinq mille deux livres sterling (GBP 2.125.002,-), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

a) deux million cent vingt-cinq mille et une (2.125.001) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune; et

b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).»

«**Art. 6.8. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de quatre millions six cent soixante-quinze mille livres sterling (GBP 4.675.000,-) représenté par quatre millions six cent soixante-quinze mille (4.675.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la

Signé: G.-C. Lambrich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 47, case 7. – Reçu 4.681,65 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(055567.03/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CRYSTAL LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.055.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42565 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(055569.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 110.640.

Lors du conseil d'administration tenu en date 12 mai 2006, le siège social de la société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02379. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054102.04/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 110.640.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 mai 2006, il a été décidé de coopter Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02386. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054102.05/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MULTI METAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.455.200,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 104.878.

EXTRAIT

Par décision du 9 juin 2006, les associés de la Société ont décidé de prendre acte de la démission de Mme Miriam Krafft en sa qualité de gérante de catégorie B avec effet au 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour MULTI METAL INVESTMENT, S.à r.l.

M. Meyers

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02929. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054304.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.093.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

A. Welschoff / L. Rafalski

(054103.03/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUXARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.590.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de LUXARDO S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(054068.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUXARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de LUXARDO S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(054070.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUXARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de LUXARDO S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(054074.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUXARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.590.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.
Pour compte de LUXARDO S.A.
COMPTIS S.A.
Signature

(054075.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BRE/GROSVENOR SHAREHOLDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.379.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 807 du 1^{er} août 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

(054106.03/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BRE/GROSVENOR SHAREHOLDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.379.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 807 du 1^{er} août 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02565, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

(054105.03/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BRE/GROSVENOR SHAREHOLDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.379.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 807 du 1^{er} août 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

(054109.03/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 32A, Cité Aischdall.
R. C. Luxembourg B 23.331.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l.
COMPTIS S.A.

Signature

(054110.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 32A, Cité Aisdall.
R. C. Luxembourg B 23.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de *INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054113.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 32A, Cité Aisdall.
R. C. Luxembourg B 23.331.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de *INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054116.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 32A, Cité Aisdall.
R. C. Luxembourg B 23.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de *INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054118.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

H. R. Luxemburg B 10.846.

Umlaufbeschluss vom 1. Mai 2006

Veränderung im Verwaltungsrat

Verbunden mit der vom Aktionärsausschuss am 3. April 2006 beschlossenen Veränderungen im Organigramm des H&A Konzerns soll mit Wirkung vom 1. Mai 2006 das Mandat des Verwaltungsratspräsidenten der HAL von Herrn Dr. Junker auf Herrn Dr. van Rüth übergehen. Herr Dr. Junker übernimmt ab 1. Mai 2006 das Amt des stellvertretenden Verwaltungsratspräsidenten bei der HAL.

Einverstanden:

Dr. Alfred Junker (Unterschrift)

Dr. Volker van Rüth (-)

Dr. Maximilian Zimmerer (Unterschrift)

Eberhard Heck (-)

Nicht einverstanden:

Dr. Alfred Junker (-)

Dr. Volker van Rüth (-)

Dr. Maximilian Zimmerer (-)

Eberhard Heck (-)

Luxemburg, den 10. April 2006.

B. Sinnwell / R. Schiffels.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054376.03/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MARCOL EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.592.

Par décision du conseil d'administration du 31 mai 2006, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour MARCOL EUROPE S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09226. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054179.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.967.

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINANCIERE DE L'OUEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg section B n° 29.967, constituée sous la dénomination de FIBRONIT INTERNATIONAL HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks en date du 2 février 1989, publié au Mémorial C numéro 159 du 8 juin 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Emile Schlessler en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 498 du 26 mai 2005.

L'assemblée est présidée par M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Pietro Feller, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 4.940 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.
2. Suppression pure et simple de l'article 7 des statuts et renumérotation subséquente des articles qui suivent.
3. Révocations et nominations statutaires.
4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer purement et simplement l'article 7 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles qui suivent.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires révoque les mandats de 2 administrateurs actuellement en fonction, à savoir M. Giovanni Gianola: Président et M. Daniele Cingolani: administrateur, ainsi que celui du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir Mme Elisabeth Antona, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir la société ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

L'assemblée décide ensuite de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir Messieurs Sébastien Felici et Jean-Jacques Josset, les deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, P. Feller, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 154S, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

J. Delvaux.

(055573.03/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

IP LUX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.248.

Par résolution en date du 4 juin 2004, l'associé unique a nommé en tant que gérante de type B Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, en remplacement de Madame Ingrid Moinet, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054186.03/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

IP LUX 1 - IP LUX 2, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: USD 24.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.921.

Le siège social des deux gérants/associés se trouve à présent à l'adresse suivante:

IP LUX 1, S.à r.l., 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

IP LUX 2, S.à r.l., 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054187.03/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

FLESCHERGAASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.434.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(054197.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

ROMSMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 109.788.

Par décision du conseil d'administration du 31 mai 2006, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour ROMSMAR S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054189.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

FORTIS AG FUND L1, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.021.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable FORTIS AG FUND L1 (ci-après désignée «la Société»), ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.021, constituée suivant acte notarié en date du 26 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 14 décembre 1988 et dont les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Didier Van Kriekinghe, employé de banque, demeurant à Beaufays (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Catia Paciotti-Luchetti, employée de banque, demeurant à Schiffange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Alzingen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

le 5 mai 2006, numéro 890,

le 15 mai 2006, numéro 950.

b) D'Wort:

le 5 mai 2006,

le 15 mai 2006.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en dissolution de la société afin de la liquider.

2. Nomination de la société ALTER DOMUS, 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 868 actions en circulation, une action est représentée à la présente assemblée.

V.- Le Président informe l'Assemblée Générale qu'en vertu de l'article 30 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (OPC), l'Assemblée Générale peut délibérer sans condition de présence et décider à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée sur la question de la dissolution de la SICAV au cas où le capital social de celle-ci est inférieur au quart du capital minimum, ce qui est le cas en l'occurrence ainsi que cela résulte d'une situation au 19 mai 2006 qui restera annexée aux présentes.

VI.- Qu'en conséquence la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la Société en dissolution avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur la société ALTER DOMUS, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 au 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Van Krieking, C. Paciotti-Luchetti, F. Konrad, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 7, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

F. Baden.

(055937.03/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 109.702.

Par décision du conseil d'administration du 31 mai 2006, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour ROM HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054190.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

IP LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.247.

Par la résolution signée en date du 2 juin 2004, l'associé unique a nommé en tant que gérante de type B, Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en remplacement de Madame Ingrid Moinet, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054192.03/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

REALLY USEFUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.172.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(054247.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

GRAAS-LAVIE ET CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 44.115.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Marcelle Graas-Lavie, commerçante, née à Bône (Algérie) le 6 octobre 1944, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis;
2. Monsieur Nicolas Graas, employé, né à Lausanne (Suisse) le 2 octobre 1965, demeurant à Luxembourg, rue Ignace de la Fontaine;
3. Madame Elisabeth Graas, employée, née à Luxembourg le 14 mai 1975, demeurant à L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple familiale GRAAS-LAVIE ET CIE (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II, constituée suivant acte sous seing privé du 9 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 23 août 1993, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2004, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par l'émission de deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

De l'accord de tous les associés, les deux cents (200) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- Monsieur Nicolas Graas: quarante parts	40
- Mademoiselle Elisabeth Graas: quarante parts	40
- Madame Marcelle Graas-Lavie: cent vingt parts	120
Total: deux cents parts	200

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par débit à due concurrence des comptes créditeurs associés respectifs existant auprès de la Société au profit des trois associés ci-avant nommés.

L'existence de tels comptes-associés créditeurs à la date de ce jour a été certifiée par Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-Comptable à Luxembourg, suivant attestation ci-annexée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Associés commanditaires:

- 1) Monsieur Nicolas Graas: deux cent quarante parts
- 2) Madame Elisabeth Graas: deux cent quarante parts

Associée commanditée:

- 3) Madame Marcelle Graas-Lavie: sept cent vingt parts

Total: mille deux cents parts 1.200»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Graas-Lavie, N. Graas, E. Graas, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 154S, fol. 1, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

F. Baden.

(055940.04/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

GRAAS-LAVIE ET CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 44.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(055943.03/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

PCT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 46.199.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(054232.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

PATRICK COLLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Merscheid, 11, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 108.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(054233.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

ATS CRANES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 90.490.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(054235.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

AQUILA RISK SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 94.132.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(054236.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MONHEIM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 105.719.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(054239.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUXFINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 92.799.

Par décision du Conseil d'administration du 31 mai 2006, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'administration en remplacement de M. Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour LUXFINPART S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054241.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

GELDORT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 101.790.

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GELDORT CONSULT S.A., ayant son siège social à L-5362 Schrassig, 33, rue de Sandweiler, R.C. Luxembourg section B numéro 101.790, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 2 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 948 du 23 septembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Schevenels, administrateur de sociétés, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Tatyana Zacharova, administrateur de sociétés, demeurant à Cheboksary (Russie).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Chabot, administrateur de sociétés, demeurant à Braine l'Alleud (B).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du siège social vers L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon;

2.- Modification afférente de l'article 2, premier alinéa;

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, et par conséquent modifier l'article 2, premier alinéa des statuts comme suit:

Art. 2. premier alinéa. Le siège de la société est établi à Strassen.

73268

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passe à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Schevenels, T. Zacharova, C. Chabot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(055993.03/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

GELDORT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 101.790.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42541 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(055994.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

HATENA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 115.179.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 24 mai 2006 à 15.00 heures, que les actionnaires ont:

- 1) pris acte de la démission de l'administrateur, Monsieur Federico Devittori;
 - 2) décidé de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Giuseppe Scoccimarro, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 17, Viale Stefano Franscini, CH-6900 Lugano (Suisse).
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054283.05//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

HATENA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 115.179.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2006 du Conseil d'administration

1) Le Conseil d'administration appelle à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Alessandro Pumilia, administrateur de sociétés, né le 8 février 1979 à Palermo (Italie), demeurant professionnellement au 17, Viale Stefano Franscini, CH-6900 Lugano (Suisse), qui est chargé de la gestion journalière de la société.

2) Les administrateurs confirment que la société pourra être valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054283.04//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUMINA PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.954.225.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 87.573.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} décembre 2005, les actionnaires de la société LUMINA PARENT, S.à r.l. ont décidé de nommer au poste d'administrateur de catégorie Z (au lieu de gérant), Monsieur Leroy Denis, avec adresse professionnelle au Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, TN3 OBB, Royaume-Uni avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054243.03/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.450.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KRISMAN S.A., R.C.S Luxembourg B 61.450, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 72 du 4 février 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 643 du 25 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 22 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.»

2.- Modification de l'article 9.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11 heures.»

3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 22 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de déplacer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième vendredi du mois de juillet à onze heures au dernier vendredi du mois de mai à onze heures.

En conséquence, l'article 9.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 10.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, N. Jacquemart, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 153S, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(056097.03/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 61.450.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 731 du 24 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(056098.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 28.839.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054244.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INTERNATIONAL GEARS COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 24.751.

M. Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour INTERNATIONAL GEARS COMPANY, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054248.03/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.038.

M. Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054251.03/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

EUROFORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(054249.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

GADOLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 107.870.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(054252.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 92.027.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Isabelle Clinquant, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 29, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 20, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 348 on April 1, 2003. The articles were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 170 of February 11, 2004;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to decrease the subscribed capital by three million six hundred and four thousand seven hundred Euro (3.604.700,- EUR) in order to reduce the share capital from its current amount of four million eight hundred and forty-one thousand two hundred Euro (4.841.200,- EUR) to one million six hundred and thirty-six thousand five hundred Euro (1.236.500,- EUR) by cancellation of one hundred and forty-four thousand one hundred and eighty-eight (144.188) existing shares and by repayment in cash of an amount of three million six hundred and four thousand seven hundred Euro (3.604.700,- EUR) to the sole partner.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art.6. 1st paragraph** The Company's share capital is set at one million six hundred and thirty-six thousand five hundred Euro (1.236.500,- EUR) represented by forty-nine thousand four hundred and sixty (49.460) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) per share.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand.-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a société anonyme, ayant son siège social à 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13,

ici représentée par Isabelle Clinquart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 348 du 1^{er} avril 2003, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 170 du 11 février 2004;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de réduire le capital social à concurrence de trois millions six cent quatre mille sept cents euros (3.604.700,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions huit cent quarante-et-un mille deux cents euros (4.841.200,- EUR) à un million deux cent trente-six mille cinq cents euros (1.236.500,- EUR) par l'annulation de cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-huit (144.188) parts sociales existantes et par remboursement d'un montant de trois millions six cent quatre mille sept cents euros (3.604.700,- EUR) à l'associé unique.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente-six mille cinq cents euros (1.236.500,- EUR) représenté par quarante-neuf mille quatre cent soixante (49.460) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.800,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Clinquart et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juin 2006, vol. 436, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(057100.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(057101.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

73273

LOGAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 61.470.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour LOGAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054288.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.462.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ZIRCONIUM S.A., R.C.S Luxembourg B 61.462, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 74 du 4 février 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 643 du 25 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 22 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.»

2.- Modification de l'article 9.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 12 heures.»

3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 22 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de déplacer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième vendredi du mois de juillet à dix heures au dernier vendredi du mois de mai à midi.

En conséquence, l'article 9.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à midi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, N. Jacquemart, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 153S, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(056102.03/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 61.462.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 733 du 24 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(056104.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

PARVISTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.325.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(054290.03/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.584.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054291.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

EUROBIRAGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 66.923.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour EUROBIRAGHI S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054294.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

73275

PARGINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.717.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(054292.03/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(054296.03/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

NAVYSTORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 117.022.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Rémy Kirchoerffer, ingénieur, né à Strasbourg (F), le 19 juin 1958, demeurant à Ch. du Crêt-des-Pierres 7, CH-1134 Vufflens-le-Château,

2. Madame Anny Bauer, comptable, née à La Walck (F), le 12 décembre 1957, demeurant à Ch. du Crêt-des-Pierres 7, CH-1134 Vufflens-le-Château,

tous deux représentés par Monsieur Frédéric Collot, comptable demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé données le 31 mai 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAVYSTORM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ce dernier agissant dans le cadre des pouvoirs qui pourraient lui être attribués.

La Société indemnisera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- Monsieur Rémy Kirchdoerffer, trois cent neuf actions	309
- Madame Anny Bauer, une action.	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jean Kirchdoerffer, retraité, né à Strasbourg (F), le 19 avril 1931, demeurant à F-67500 Haguenau, 54, rue des Escargots;
 - Monsieur Rémi Striebig, gérant de sociétés, né à Wissembourg (F), le 13 février 1959, demeurant à F-67110 Reichshoffen, 2A, rue des Chalets;
 - La société ACTABIS MARINE S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 107.209.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société CD-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 50.564.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- 6.- Est nommé administrateur-délégué de la société, la société ACTABIS MARINE S.A., précitée. L'assemblée générale lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération, sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 20.000,- (ou la contre-valeur en devise) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront toujours requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.
- 7.- Est nommé dirigeant maritime de la société, la société ACTABIS MARINE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the second day of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Rémy Kirchdoerffer, engineer, born in Strasbourg (F), on June 19, 1958, residing at Ch. du Crêt-des-Pierres 7, CH-1134 Vufflens-le-Château,
2. Mrs Anny Bauer, accountant, born in La Walck (F), on December 12, 1957, residing at Ch. du Crêt-des-Pierres 7, CH-1134 Vufflens-le-Château,
both here represented by Mr Frédéric Collot, accountant, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of two proxies given on May 31st, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The persons appearing have agreed as follows the articles of association of a public limited company which they are going to incorporate together.

Name, Registered office, Duration, Object, Capital

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of NAVYSTORM S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

When extraordinary political, economic or social events occur or are imminent which may jeopardize normal trading at the registered office or easy communication by the registered office with abroad, the registered office may be declared as temporarily transferred abroad. However, this measure may not have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's object is the purchase, sale, chartering, freighting and management of seagoing vessels and also the financial and commercial operations directly or indirectly connected with this.

Art. 5. The share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The Shares will be registered shares or bearer shares, as the shareholder chooses, except for those which the law specifies must be registered shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option, as unit shares or as certificates representing several shares.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company shall be administered by a board of Directors composed of at least 3 (three) members who may or may not be shareholders.

The directors shall be appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected and may always be dismissed.

If there is a vacancy for a director appointed by the general meeting, the other directors appointed in this way shall be entitled to temporarily fill the vacancy. In this case, the general meeting, when it next meets, will definitively elect the director.

Art. 7. The board of Directors shall have the power to carry out all acts which are necessary or useful for accomplishing the object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

It may particular, without the following list being restrictive or exhaustive, establish and conclude all contracts and documents needed to undertake all enterprises or operations of interest to the Company, decide all financial actions with regard to these operations, receive all sums due and belonging to the Company, issue receipts for said sums, carry out and authorize all withdrawals, transfers and disposals of funds, annuities, claims or securities belonging to the Company, open all accounts, discount or issue all cheques or bills of exchange and lend or borrow in the short or long term.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint from among its members a Chairman. In the chairman's absence, the chairmanship of the meeting may be entrusted to a director present.

The Board of Directors may deliberate only if the majority of its members are present or represented. The granting of proxies between directors, which may be given in writing or by telegram, telex or fax, is permitted. In an emergency, the directors may vote in writing or by telegram, telex or fax.

The Board of Directors' decisions will be taken by a majority of votes. In the event of a split vote, the person chairing the meeting will have the casting vote.

In an emergency, the Board of Directors may approve resolutions by a circular vote expressed in writing, by fax, by cable, by telegram or by telex provided that the resolutions are approved by all directors. Such a decision shall be as lawful and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. It may be documented in none or more separate documents with the same content, each one signed by one or more directors.

Art. 9. The Board may delegate all or part of its powers over the day-to-day management and the representation of the Company with regard to this management to one or more directors, managers or others agents who may or may not be shareholders.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to previous authorization by the General Meeting of Shareholders.

Exceptionally, the first managing director shall be appointed by the extraordinary general meeting.

Art. 10. The Company shall be bound either by the joint signatures of two Directors, one of which must be the signature of the managing director, or by the individual signature of the managing director, the managing director acting within the scope of its powers which could be given to him.

The Company shall reimburse to all directors and their heirs, executors and estate administrators any reasonable costs which they have incurred as a result of appearing as defendants in legal proceedings, trials or court proceedings which have been brought against them due to their current or former position as a director of the Company or at the request of the Company or any other company in which the Company is a shareholder or creditor whereby they are not entitled to reimbursement, except in cases where they have been found guilty of serious negligence or of having failed in their duties towards the Company. The above right to reimbursement does not exclude, for the aforementioned persons, any other rights which they may claim.

Art. 11. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more auditors who may or may not be shareholders, appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected and may always be dismissed.

Company year - General meeting

Art. 12. The Company year shall start on the first of January and end on the thirty-first of December.

Art. 13. Notices of general meetings shall be issued in accordance with the law. They shall not be necessary when the shareholders are present or represented and when they declare having previously examined the agenda.

The Board of Directors may decide that, in order to participate in a general meeting, shareholders must deposit their shares five clear days before the date fixed for the meeting. All shareholders shall be entitled to vote in person or through a proxy who may or may not be a shareholder.

Each share shall give the right to one vote.

Art. 14. The meeting of shareholders of the Company which is lawfully constituted shall represent all the company's shareholders.

It shall have the widest powers to carry out and/or ratify all acts which are of interest to the Company.

Art. 15. The General Meeting shall decide on the use and on the distribution of the net profit.

The Board of Directors shall be authorized to pay interim dividends in accordance with the conditions specified by law.

Art. 16. The Annual General Meeting shall automatically be held on the first monday of June, at 2.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other place to be indicated in the notices of the meeting.

If this day is a public holiday, the meeting shall be held on the first working day thereafter.

Art. 17. The Companies Act of 10 August 1915 and its Subsequent amendments will apply in all respects except where a derogation therefrom is established by these articles of association.

Transitional provisions

The first company year shall start on the day when the company is incorporated and shall end on 31st December 2006.

The first ordinary annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

- Mr Rémy Kirchdoerffer, prenamed.	309
- Mrs Anny Bauer, prenamed.	<u>1</u>
Total: three hundred ten shares	310

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Extraordinary meeting

Here and now, the above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- Mr Jean Kirchdoerffer, pensioner, born in Strasbourg (F), on April 19, 1931, resident at F-67500 Haguenau, 54, rue des Escargots;

- Mr Rémi Striebig, company manager, born in Wissembourg (F), on February 13, 1959, resident at F-67110 Reichshoffen, 2A, rue des Chalets;

- The company ACTABIS MARINE S.A., with registered office at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 107.209.

3.- The meeting decides to elect the following as statutory auditors:

The company CD-SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 50.564.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand and eleven.

5.- The registered office is L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

6.- The company ACTABIS MARINE S.A., as indicated above, is appointed managing director of the company. The general meeting delegates the full day-to-day management of the Company and its representation with regard to this management, with full powers to individually bind the Company under his sole signature in respect of opening any bank account and generally carrying out any banking transaction subject to the following limitation: any banking transaction exceeding EUR 20,000.- (or the equivalent foreign currency value) and all documents relating to the purchase, sale and mortgage of vessels and also the taking of any loans shall always require the signature of two directors, one of which must be the managing director.

7.- The company ACTABIS MARINE S.A., as indicated above, is appointed as maritime manager of the Company.

In witness whereof.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Fr. Collot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 70, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

G. Lecuit.

(056726.3/220/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 42.698.

M. Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054297.03/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

F.T.M., FINANCIERE TECHNOLIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 24 avril 2006, à Strassen

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- accepter la démission de Monsieur Jacques Faivre de son poste d'administrateur;
- nommer Monsieur Marc de la Croix-Vaubois, administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1959 à Auxerre (F), demeurant à Noisy le Roi, 5, rue Agrippa d'Aubigné, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011;
- déléguer la représentation permanente de la société au conseil d'administration de TECHNOLIA S.A. à Marc de la Croix-Vaubois.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc de la Croix-Vaubois;
- Monsieur Marc Boland;
- Monsieur Frédéric Monceau.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Strassen, le 24 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

M. de la Croix-Vaubois / F. Monceau

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054341.03//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MENOS GLOBAL NETWORK HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.812.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(054299.03/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

TECHNOLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 115.551.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 2006

Le Conseil à l'unanimité décide de nommer Monsieur Jacques Faivre comme administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée et lui donne le pouvoir d'assurer de manière active la gestion journalière de la Société et ses filiales.

Dans le cadre de sa fonction, Monsieur Jacques Faivre aura pour mission principale de diriger et contrôler l'activité recherche et développement, la production ainsi que le département commercial.

Monsieur Jacques Faivre aura notamment pour attributions:

- La Direction de la production, de la gestion du parc des bornes installées ainsi que de l'activité recherche et développement;
- La Direction et l'animation des ressources commerciales et du service après-vente;
- La Direction de la communication et des opérations de promotion;
- La mise en oeuvre des actions visant à mener à bien la politique relative à la qualité, la sécurité, l'éthique, le contrôle du risque et faire toute proposition visant à améliorer ces différents points;
- La transmission au Conseil d'Administration de toutes les informations d'ordre technique et commercial (tableaux de bords, prévisions, événements significatifs concernant la Société et ses filiales, évolution du marché, . . .) nécessaires aux prises de décisions du Conseil;
- La liaison avec le service administratif et financier;
- La mise en oeuvre de tous les moyens appropriés afin d'améliorer l'implication du personnel, le développement des compétences et les actions de progrès.

Pour extrait sincère et conforme

J. Faivre / C. Zandona

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054340.03//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

TECHNOLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 115.551.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 24 avril 2006 à Strassen

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- accepter les démissions de Monsieur Marc de la Croix-Vaubois et de EUREFI S.A. de leur poste d'administrateur;
- nommer Monsieur Jacques Faivre, administrateur de sociétés, né le 19 février 1953 à Eloyes (F), demeurant à Richardmenil, 42, rue du Général Patton, et la société SOGEXFI S.A., 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 68.056 en lieu et place des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Jacques Faivre;
- Monsieur Claude Zandona;
- FINANCIERE TECHNOLIA MANAGEMENT S.A., abrégé F.T.M. S.A.;
- BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.;
- SOGEXFI S.A.

Le commissaire aux comptes est la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

F.T.M. S.A.

Administrateur

M. de la Croix-Vaubois et F. Monceau

C. Zandona

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054337.03//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 102.302.

M. Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour MICA S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054305.03/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MICHEL EURO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 85.480.

M. Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour MICHEL EURO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054307.03/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

PROBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.921.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 mars 2004 à Strassen

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pascoal Da Silva jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

Catégorie A:

- Monsieur Bernard Mommeja;
- Madame Isaline Mommeja-Puech.

Catégorie B:

- Monsieur Stéphane Morelle;
- Monsieur Joeri Steeman;
- Monsieur Karl Louarn.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

K. Loarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054311.03//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INTERNATIONAL WAVE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.511.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2006

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Karl Louarn et Joeri Steeman sont renouvelés pour une période de 6 ans.

- Monsieur Kris Goorts, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon à Strassen, est appelé aux fonctions d'administrateur de la société, pour une période de 6 ans en remplacement de Monsieur Marc Boland dont le mandat est arrivé à échéance.

- Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 25, route de Remich à Trintange, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans, en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l. dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Kris Goorts,
- Monsieur Joeri Steeman,
- Monsieur Karl Louarn.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054315.03//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

IBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(054308.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BONEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 116.973.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), via Tommaso Grossi, 5, de nationalité italienne, dont le capital social est de EUR 1.032.000,-, constituée à Milan, le 14 octobre 1986, code fiscal et numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan 08503890157, société fiduciaire de droit italien assujettie à l'activité de direction et de coordination de son actionnaire unique SANPAOLO IMI S.p.A. et appartenant au groupe bancaire SANPAOLO IMI (inscrit à «l'Albo gruppi bancari» au n° 1025.6), autorisée à exercer l'activité fiduciaire au sens de la Loi du 23 novembre 1939 n° 1966, du décret du 22 avril 1940 n° 531 et des modifications successives, qui intervient lors du présent acte en sa qualité de société fiduciaire,

ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Monsieur Bondis Hayon, entrepreneur, demeurant à I-16167 Genova Nervi (Italie), via Eros da Ros, 10, ici représenté par Monsieur Salvatore Desiderio, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants représentés comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de BONEL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de novembre à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., précitée.	2.945 actions
2. Monsieur Bondis Hayon, précité	155 actions
Total	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - b) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompeï (I), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - c) Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
Monsieur Davide Murari, prénommé.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, R.C.S. Luxembourg B 79.262.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 55, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2006.

P. Bettingen.

(056261.4/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

NAET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.518.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 31 mai 2006 que le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2006.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandì de sa fonction d'Administrateur et de Président de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Monsieur Sergio Vandì, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Troisième résolution

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Mirko La Rocca, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

NAET S.A.

O. Piccinelli / D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054348.03/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

SANDBLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 79.518.

Monsieur Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour SANDBLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054310.03/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

SB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 75.775.

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable SB FUND, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.775, constituée sous la dénomination de S&B FUND, suivant acte notarié en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 27 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, ayant agi en remplacement de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 septembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 134 du 21 février 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Gaëlle Zuccaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Alexandra Dimitrijevic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Cynthia Merville, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de mettre en liquidation la Société;
- 2.- Détermination des modalités de liquidation de la Société.
- 3.- Nomination d'un Liquidateur et détermination des pouvoirs;
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs;
- 5.- Divers.

II.- L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 12 décembre 2005 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente assemblée, pour défaut de quorum, et la présente assemblée générale extraordinaire a été reconvoquée par avis contenant l'ordre du jour publié dans le «d'Wort», le «Tageblatt» et le Mémorial en dates des 19 décembre 2005 et 4 janvier 2006.

Les avis ont été envoyés aux actionnaires nominatifs en date du 19 décembre 2005.

III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par les mandataires, le bureau et le notaire instrumentaire, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les 4.849 actions en circulation, 1.449 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de La présidente, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions mentionnées ci-après.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution volontaire de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

La procédure de liquidation se déroulera conformément aux dispositions des articles de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif renvoyant aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

SAGICAP, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats pour la période allant jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Zuccaro, A. Dimitrijevic, C. Merville, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2006, vol. 435, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2006.

H. Hellinckx.

(056791.3/242/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

SPACELAB ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 65.522.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour SPACELAB ENTREPRISE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054312.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 81.128.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006 a renouvelé les mandats d'administrateurs suivants pour la durée d'un an:

- Monsieur Philippe Lombart, ingénieur, né à Charleroi le 4 juillet 1958 et demeurant à B-6530 Thuin, rue du Chêne 8, administrateur,

- Daniel Brand, qualificateur, né à Hermalle-sur-Argenteau le 25 juin 1953 et demeurant à B-6700 Arlon, rue des Violettes 28, administrateur-délégué,

- Madame Marie-Denise Guiot-Willmet, née à Arlon le 18 juillet 1955, résidant à B-6700 Arlon, rue François-Boudart 14.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

L'Assemblée a ensuite renouvelé le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., 27, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, pour la durée d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis, le Conseil d'Administration a élu, en date du 10 mai 2006, Monsieur Philippe Lombart, ingénieur, né à Charleroi le 4 juillet 1958 et demeurant à B-6530 Thuin, comme président du conseil pour la durée d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Brand

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01365. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054316.03//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BEV DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 89.609.

Par décision du Conseil d'administration du 31 mai 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour BEV DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09145. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054314.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.678.

Monsieur Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATION LINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09254. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054317.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

CAPFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 8.778.

Monsieur Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour CAPFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09257. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054319.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 114.471.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 11 mai 2006 que l'associé unique accepte la démission de Mme Zakia Campbell en tant que gérante de la Société avec effet au 28 mars 2006, et décide de nommer M. Lambert Schroeder, né le 12 juillet 1959 en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg P.O. Box 593, L-2015, Luxembourg, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07028. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054406.03/1092/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

EXTREME FITNESS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 116.982.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EF HOLDINGS (OFFSHORE), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registration number 11262,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 June 2006,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name EXTREME FITNESS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least an A manager and at least a B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) these interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the shareholders;
- (iv) the above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, EF HOLDINGS (OFFSHORE), L.P., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 500 (five hundred) shares in registered form, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000 EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
 - David Simon Moross, Investment manager, born on 27 December 1958 in Johannesburg, South Africa, residing at 944 Park Avenue, 7th Floor, New York, NY 10028, United States of America;
 - Brian D. Crosby, Investment manager, born on 20 July 1971 in Summit, New Jersey, United States of America, residing at 25 Cross Gates Road, Madison, New Jersey 07940, United States of America;
2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EF HOLDINGS (OFFSHORE), L.P., un Limited Partnership constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, avec numéro d'immatriculation 11262,

ici représenté par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EXTREME FITNESS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou

entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins d'un gérant A et d'un gérant B, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégamme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;

(ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

(iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Paiement

EF HOLDINGS (OFFSHORE), L.P., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer intégralement par versement en espèces d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

La somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000 EUR.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- David Simon Moross, Investment manager, né le 27 décembre 1958 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant au 944 Park Avenue, 7th Floor, New York, NY 10028, Etats-Unis d'Amérique;

- Brian D. Crosby, Investment manager, né le 20 juillet 1971 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 25 Cross Gates Road, Madison, New Jersey 07940, Etats-Unis d'Amérique;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Frank Walenta, juriste, né le 2 février à Genève, Suisse, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

J. Elvinger.

(056337.3/211/426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.